

HERITAS : AVIS DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE RESPONSABLE FINANCIER

Projet Heritas (Code A1-4.6-175)

Appel n. 01/2024 – objectif spécifique OS4.6 : Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale.

La Fondation Le Vie dei Tesori est partenaire du projet financé par l'UE « Heritas ». Le projet Heritas vise à développer des pratiques touristiques responsables et centrées sur la communauté, en donnant la priorité à la conservation et à la valorisation du patrimoine culturel, tout en favorisant la cohésion sociale et la résilience économique.

Le partenariat entend impliquer activement les citoyens, les organisations de la société civile, les institutions locales et les acteurs du secteur touristique dans l'identification et la promotion du patrimoine matériel et immatériel.

Le projet a pour objectifs de renforcer la durabilité du tourisme à travers les actions suivantes :

- promotion de pratiques touristiques durables basées sur le respect du patrimoine culturel et des valeurs communautaires, en créant des expériences touristiques bénéfiques tant pour les visiteurs que pour les habitants, tout en minimisant les impacts négatifs sur les sociétés locales et l'environnement ;
- renforcement des communautés grâce à l'implication des populations locales, afin de favoriser des processus de réappropriation de leur patrimoine culturel, en promouvant un sentiment de fierté, d'identité et d'appartenance ;
- développement de capacités et compétences, en offrant aux professionnels du tourisme et aux acteurs locaux des opportunités de formation visant à améliorer leur capacité à développer et gérer des initiatives touristiques communautaires axées sur la durabilité et l'authenticité culturelle ;
- promotion des échanges interculturels par la mise en place de parcours touristiques communautaires mettant en valeur l'interconnexion entre les cultures sicilienne et tunisienne, favorisant ainsi des échanges significatifs et le dialogue entre visiteurs et accueillants.

Le partenariat réunit une équipe interdisciplinaire dotée de compétences variées, capable de réaliser efficacement les résultats du projet et de produire un impact significatif.

Le projet aborde également des thématiques plus larges liées à l'accessibilité touristique des sites du patrimoine culturel, identifiant les lacunes en matière d'accessibilité physique, expérimentant des infrastructures simples et à faible coût pour encourager le tourisme durable et développant une stratégie conjointe visant à améliorer l'accessibilité pour tous. Au cours du processus, le projet sélectionne également des sites difficilement accessibles

HERITAS

à numériser, élargissant ainsi le concept d'accessibilité et favorisant un engagement touristique accru autour des biens et lieux culturels.

La durée du projet est de 26 mois (début : 15/05/2025 – fin : 15/11/2027).

1. OBJET

Une procédure comparative sur titres et entretien est ouverte pour l'embauche à durée déterminée de 24 mois pour l'attribution d'un mandat professionnel de **Responsable financier**, dont l'activité consistera en la gestion des livres comptables, l'exécution des paiements, l'archivage des documents comptables et la gestion du portail de home banking dans le cadre du projet.

En particulier, les activités comprendront :

- gestion des livres comptables ;
- enregistrement des factures reçues ;
- exécution des paiements ;
- archivage des documents comptables ;
- gestion du portail de home banking.

La sélection est ouverte aux personnes physiques qui possèdent les exigences générales et spécifiques.

2. Exigences et titres

a) Exigences générales :

- Nationalité italienne, tunisienne ou d'un autre pays tiers éligible ;
- Jouissance des droits civils et politiques dans son pays d'origine ;
- Absence de condamnations pénales ou de mesures de prévention, décisions civiles ou administratives inscrites au casier judiciaire ;
- Ne pas faire l'objet de procédures pénales en cours ;
- Ne pas avoir été interdit de fonctions publiques par décision définitive ;
- Ne pas avoir été licencié ou exclu d'un emploi dans une administration publique en raison d'une inaptitude persistante ;
- Ne pas avoir été exclu pour production de documents faux ou invalidés ;

HERITAS

- Ne pas avoir été interdit de fonctions publiques par décision définitive ;
- Ne pas être empêché d'accéder à l'emploi public selon la législation en vigueur.

b) Exigences spécifiques :

- Diplôme d'enseignement secondaire supérieur obtenu dans un institut technique comprenant des matières économiques ;
- Être de langue maternelle italienne ;
- Compétences professionnelles qualifiées et documentées dans des domaines pertinents à l'objet du présent avis, ainsi qu'une expérience en comptabilité et en reporting financier ;
- Expérience professionnelle spécifique dans le rôle de responsable financier/gestion financière ;
- Compétences de base en langue française (écrit uniquement) ;
- Connaissance des principaux systèmes d'exploitation et maîtrise du pack Microsoft Office ou équivalents (Word, Excel, PowerPoint).

Modalités de présentation de la candidature

Les personnes intéressées doivent présenter une candidature accompagnée d'un curriculum vitae et des titres évaluables, adressée à la Fondation Le Vie dei Tesori. Les candidatures, conformes à l'annexe n° 1 du présent avis, devront être envoyées par e-mail à : progetti.internazionali@leviedeitesori.it, dans un délai de **30 jours** suivant la date de publication de l'avis sur le site de la Fondation et sur celui du chef de file du projet, sous peine d'exclusion.

Objet obligatoire du message e-mail :

Affidamento n. 1 incarico di Responsabile finanziario nell'ambito del Progetto dal titolo: "Progetto Heritas (Cod. A1-4.6-175)"

Titres évaluables :

- certifications informatiques ;
- expérience dans le secteur concerné et/ou autres titres : expériences antérieures ; expérience documentée préalable.

Dans la candidature, le candidat devra déclarer sous sa propre responsabilité :

- nom et prénom ;

HERITAS

- date et lieu de naissance ;
- nationalité ;
- titre d'études ;
- absence de condamnations pénales en Italie et à l'étranger (en particulier pour des infractions contre l'administration publique) ;
- adresse ;
- code fiscal ;
- numéro de téléphone portable ;
- e-mail et PEC.

Documents à joindre :

- curriculum vitae européen ;
- copie d'une pièce d'identité valide ;
- attestation du respect des exigences prévues à l'art. 2 du présent avis ;
- autres titres et éventuels certificats utiles à l'évaluation professionnelle.

Art. 4 – Obligations des candidats à peine d'exclusion

Seront motifs d'exclusion :

- a) absence même d'un seul des requis prévus ;
- b) non-envoi de la candidature ou documentation dans les délais et modalités prévus.

L'admission est accordée sous réserve. L'Administration peut décider à tout moment de l'exclusion avec justification.

Art. 5 – Évaluation

La sélection sera effectuée par une Commission composée de deux membres, nommés par la Présidente de la Fondation.

Elle comprendra deux phases :

1. évaluation initiale sur la base des CV et documents reçus ;
2. entretien pour vérifier la cohérence du parcours du candidat avec les fonctions requises.

HERITAS

La date de l'entretien sera communiquée par publication sur le site de la Fondation, avec un préavis d'au moins 10 jours (sauf renonciation explicitement déclarée par le candidat).

Le résultat final sera publié sur le site. Aucune liste de classement n'est prévue.

Art. 6 – Attribution du poste

Le candidat jugé le plus apte sera invité à signer un contrat à durée déterminée à Palerme.

La durée du contrat est de 24 mois à partir de la signature et jusqu'à la fin des opérations de clôture du projet.

La rémunération brute totale est fixée à **34 020,00 €**.

Le paiement sera effectué mensuellement via fiche de paie.

Aucun renouvellement n'est admis. Une prorogation exceptionnelle peut être prévue pour finaliser le projet, sans modification du montant.

En cas de démission, un préavis de 15 jours est requis, ainsi qu'un rapport attestant le travail accompli.

Art. 7 – Financement

La dépense est imputée au projet « Heritas (Cod. A1-4.6-175) – Appel n. 01/2024 OS4.6 ».

Art. 8 – Traitement des données personnelles

Conformément au Règlement UE 2016/679, les données personnelles seront traitées exclusivement pour la gestion de la procédure de sélection et la signature du contrat.

La fourniture des données est obligatoire sous peine d'exclusion.

Les candidats disposent des droits prévus à l'art. 15 du règlement, notamment le droit d'accès.